

CAPA Hors Classe et Classe Exceptionnelle des PLP

Mardi 10 juillet 2018 s'est tenue la première CAPA de promotions à la Hors Classe depuis la mise en place du PPCR et la CAPA de promotions à la Classe Exceptionnelle à compter du 01/09/2018.

Hors Classe :

128 collègues (121 en 2017) ont été promus pour 746 promouvables.

27 collègues ont eu un avis "A consolider" émis par le Recteur dont 6 au 11^{ème} échelon, 4 avec opposition de l'administration.

347 femmes étaient promouvables, 71 ont été promues (55%).

399 hommes étaient promouvables, 57 ont été promus.

Taux dans les textes	Appréciations Recteur	Nombre total	9ieme	10ieme	11ieme
10 % par échelon	Excellent	75	23	41	11
45 % par	Très Satisfai-	336	105	186	45
	Satisfaisant	308	103	173	32
	A consolider	27	4	15	8
Totaux		746	235	415	96
Nombre promus		128	2	48	78

Les notes de service stipulent que l'appréciation donnée par le Recteur cette année sera gelée pour les années suivantes. **Le SE-UNSA revendique que l'appréciation soit revue annuellement, d'autant plus que nous sommes dans une période transitoire de fonctionnement du dispositif. L'aspect évolutif de la carrière doit être pris en compte par l'administration.**

Le respect de tous les critères de classement est très complexe (équité femmes/hommes, 10% d'avis "Excellent" pour chaque échelon, âge, poids des disciplines,...) et rend la lecture du classement des promouvables et donc la liste des promus très difficile.

A propos du poids des disciplines, ce critère est très pénalisant pour les disciplines à faible effectif. **Le SE-UNSA demande que celles-ci soient regroupées en une discipline "disciplines rares" afin qu'elles trouvent un poids comparable aux autres.** Ainsi les collègues concernés ne seraient plus pénalisés.

Pour l'heure aucune contestation sur les avis n'est possible. **Le SE-UNSA a adressé un courrier au ministère pour que les Recteurs appliquent la réglementation. Toute appréciation doit faire l'objet d'une notification à l'intéressé afin qu'il en soit officiellement informé et qu'il puisse, le cas échéant, faire un recours hiérarchique.**

Classe Exceptionnelle :

Pour cette CAPA, le contingent de promotions était de 68 : 52 au titre du vivier 1 et seulement 16 au titre du vivier 2.

Pour le vivier 2, 360 collègues étaient éligibles. 22 ont bénéficié de l'appréciation Recteur "Excellent". 74 se sont vu octroyer l'appréciation "Très satisfaisant". Les 16 promus avaient tous l'avis "Excellent". Le barème du dernier promu était 185, 140 au titre de l'avis "Excellent" plus 45 points pour l'ancienneté dans le 6ème de la hors classe.

Le SE-UNSA revendique :

1-**Une évolution du ratio 80%-20%**, pour augmenter le nombre de promotions possibles dans le vivier 2.

2-**La possibilité de pouvoir transférer les promotions du vivier 1 vers le vivier 2.** En effet lors de cette session pour le 1er septembre 2018, 52 promotions étaient possibles dans le cadre du vivier 1. Or seulement 42 collègues étaient éligibles. Ils ont donc tous été promus. Et ce sont 10 promotions restantes qui ont été perdues car non transférables pour le vivier 2.

3-**Que la liste des fonctions particulières permettant l'éligibilité au vivier 1 soit ouverte à d'autres fonctions que celles prévues actuellement.**